

## **Séance plénière du conseil de quartier**

### **« les Balmes - Pincourt »**

#### **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2023**

Présents : M. FARGEOT (vice-président du conseil de quartier), Mme BLANC, Mme CHASTAN, M. CHOUCHA, M. LAQUERBE, M. DUBUIS, M. BOUCHERY, Mme COQUELIN, Mme ORIOL.

Représentants de la mairie : Madame le Maire, M. MARDEUIL (1<sup>er</sup> adjoint), M. COLLET (adjoint délégué à l'environnement), M. BARGE (adjoint délégué à la sécurité), M. NARDOUX (directeur général des services), Mme LESCIEUX (responsable de la direction générale), M. POUXE (collaborateur de cabinet)

Excusés : M. GEY, M. LETORT

*Mme le Maire commence la séance en présentant le nouveau directeur général des services M. Thomas Nardoux aux conseillers.*

#### **1/ Election d'un nouveau président du conseil de quartier**

Suite au décès de M. Hervé PEPIN, Madame le Maire expose qu'il y a nécessité d'élire un nouveau président. Un appel aux candidats a été lancé. Seul M. René CHOUCHA est candidat. Il est élu à l'unanimité et prend place à côté de Mme le Maire et de M. Fargeot.

#### **2/ le chantier du parc des berges du Rhins**

M. COLLET commente les photos du chantier en cours, qui se déroule sans problème. Son ouverture au public est prévue au printemps prochain sur le tronçon entre le pont du Rhins et l'EHPAD du Parc. La deuxième phase de travaux est prévue en 2024-2025. Le parking des usagers sous l'EHPAD est terminé cette semaine. Le public pourra profiter gratuitement d'équipements sportifs et de loisirs : des jeux inclusifs, un nouveau terrain de pétanque, un labyrinthe végétal, un pump track...

#### **3/ la candidature au label Apicité**

M. COLLET rappelle que la Ville du Coteau fait partie des 8 villes de la Loire à avoir obtenu les 3 fleurs du label des Villes et villages fleuris. Il rappelle la démarche volontaire de la municipalité de poursuivre son engagement environnemental en concourant pour un label national écologique qui évalue les actions en faveur de la biodiversité, des abeilles et de la protection des insectes pollinisateurs, notamment par une gestion saine des espaces verts.

La candidature pour une « 2<sup>e</sup> abeille » du label ApiCité a été déposée à Paris, elle sera examinée pour une décision en décembre.

#### **4/ les grands chantiers de voirie à venir**

##### **- Boulevard des Etines :**

M. MARDEUIL rappelle le projet global de réfection du boulevard entre 2023 et 2026 :

- début du chantier par les travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement par la Roannaise de l'eau avant fin 2023 ; la commune prend ensuite en charge les travaux d'aménage de l'eau dans chaque propriété.
- poursuite par les travaux d'enfouissement des réseaux de télécom, d'éclairage et d'électricité par le SIEL en 2024.
- La ville interviendra en dernier pour la réfection de la chaussée avec l'intégration de la liaison cyclable entre Roanne et Saint Vincent de Boisset.

Ces travaux représentent un budget de 501 000 € pour la commune.

- **Quai Pierre Semard :**

Ces travaux ont été présentés en commission de conseils de quartier et en réunion publique des riverains. Ils prévoient la mise en sens unique de Roanne vers Commelle depuis le pont de la Loire, avec un accès possible pour les riverains. Il sera créé également 12 places de stationnements ainsi qu'un cheminement piéton et cyclable. Le Maire précise aux habitants qu'elle se réserve la possibilité de revenir à un sens unique strict de la rue si des problèmes de sécurité étaient constatés.

L'opération totale est chiffrée à 380 000 €, répartis entre la ville de Roanne et du Coteau. La part du Coteau s'élève à 290 000 €, diminuée grâce aux aides de l'Etat (80 000 €) et du Département (34 000 €). Les travaux vont commencer à partir du 23 octobre pour 4 mois. Le quai passera ensuite en zone 30.

**5/ les animations de fin d'année**

Mme LESCIEUX présente les animations organisées par la ville :

- La fête des lumières le vendredi 8 décembre : retraite aux flambeaux organisée par le comité des fêtes, la soupe des chefs costellois et un concert de gospel.
- Le village de Noël du vendredi 15 au dimanche 17 décembre de 14h à 19h dans le parc Bécot : marché et animations
- Les animations foraines dans le parc Bécot du 26 au 30 décembre.

**6/ Retour sur les commissions**

**Quai Général Leclerc** : suite à l'aménagement piéton le long du quai, est-il envisagé la pose de barrières de sécurité ? Madame le Maire répond que le site appartient à Voies Navigables de France. Il n'est toutefois pas possible de sécuriser partout.

**Quai Pierre Semard** : les résidents de l'immeuble au n°51 de la rue ont demandé la mise en place d'un plateau ralentisseur devant leur immeuble pour ralentir les véhicules. La chaussée est partagée avec la ville de Roanne, qui a donné son accord il y a quelques mois. Les conseillers alertent sur le risque de nuisances sonores. Le Maire les rassure sur le respect des normes du futur plateau, qui limitera ces nuisances.

M. COLLET revient sur les aménagements prévus par les **espaces verts en 2024** :

- Zone des jardins familiaux : 3 panneaux pédagogiques ont été plantés pour présenter la démarche de haie bocagère autour de la mare aménagée avec l'AAPPMA.
- Installation de 7 jardinières au mois de mai entre les murets en gabions de la nouvelle place en entrée de ville et ceux du restaurant L'Atelier locavore.
- reprise des végétaux morts
- plantations autour du parking de Revillon avant mars 2024
- mise en place d'un sapin en entrée de ville côté pont de la Loire

**Commission animation** : Madame le Maire invite les conseillers à relancer le projet de fête de quartier.

## **7/ Questions et demandes diverses**

- Quai Général Leclerc : demande de transformation du cédez-le-passage du quai vers le pont en priorité à droite pour obliger les véhicules venant de la rue Carnot à céder la priorité. A étudier par les services
- Impasse des Marronniers : Une habitante signale 4 véhicules ventouses stationnées et déjà signalés à la police municipale. M. BARGE rappelle le cadre d'intervention de la police : si le véhicule est bougé au bout de 8 jours, il n'y a pas de verbalisation. La police interpellée répond que ces véhicules sont contrôlés régulièrement, ils sont verbalisés pour absence de vignette d'assurance. Madame le Maire propose une réunion sur place pour étudier le problème.
- Quai Pierre Semard : il est rappelé que la route est barrée pendant le chantier, même pour les riverains.
- Où en est le projet de création d'une zone d'ébats pour chiens ? celui-ci est prévu sur la zone du parking Bousson en 2024.